

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Abidjan, le 10 MAR. 2025

N° 00435 /MENA/DRH

À

Mesdames et Messieurs
- les Directeurs Régionaux ;
- les IEPP, Chefs de
Circonscription ;
- les Chefs d'Établissement.

NOTE D'INFORMATION

Dans le cadre des concours de promotion exceptionnelle aux grades A5, A6 et A7 session 2025, il m'a été signalé de manière récurrente que des individus indélicats contacteraient des fonctionnaires et agents du Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation (MENA) dans le but de leur délivrer les **certificats de prise de service**, moyennant paiement de somme d'argent.

Je tiens à rappeler que la délivrance de cette pièce administrative qui relève exclusivement de la compétence de la Direction des Ressources Humaines est **entièrement gratuite**.

Je voudrais, une fois de plus, souligner que les actes administratifs et les prestations de la Direction des Ressources Humaines ne sont soumis à aucun paiement, sous quelque forme que ce soit.

C'est le lieu d'en appeler à la vigilance et à la contribution de l'ensemble du personnel du MENA afin qu'il dénonce aux autorités compétentes toute personne auteur ou complice de ces actes répréhensibles.

J'invite Mesdames et Messieurs les Chefs de structure à faire une large diffusion de la présente note.



Le Directeur des Ressources Humaines


OUATTARA Drissa